RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3C ECO STRUCTURES
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 227 Rue de Fougères
35700 RENNES
803 867 902 RCS RENNES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 26 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 26 mars,
A 9 heures,

La Société BALTHAZAR INVEST, Société civile au capital de 89 080 euros, ayant son siège social 227 Rue De Fougères – 35700 RENNES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 919 395 491 RCS RENNES, représentée par Monsieur Ludovic MOREAU en sa qualité de gérant,

Propriétaire de la totalité des 750 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société 3C ECO STRUCTURES,

Associée Unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions suivantes :

- Décision à prendre en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique, après examen des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024, approuvés le 24 mars 2025, lesquels font apparaître que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, et statuant conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

L'Associée Unique prend acte que sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi et que la Société disposera d'un délai de deux exercices, outre l'exercice en cours, pour porter le montant des capitaux propres au minimum de la moitié du capital social. A défaut, si le capital social est supérieur au seuil fixé par la réglementation, la Société devra réduire son capital pour le ramener à une valeur inférieure ou égale à ce seuil en disposant d'un nouveau délai expirant à la clôture du deuxième exercice suivant celui fixé pour le terme du premier délai de régularisation.

LM

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique
Pour la société BALTHAZAR INVEST

